



## Mémoire du regroupement des entreprises en construction de Chibougamau

Présenté au :

Comité d'examen des répercussions  
sur l'environnement et le milieu social (COMEX)

Dans le cadre du Projet minier Métaux Blackrock inc.

Numéro de référence 3214-14-050

Décembre 2018

## **Présentation du regroupement**

Nous sommes trois entrepreneurs de Chibougamau œuvrant dans le secteur du génie civil qui travaillent en collaboration afin de maximiser les retombées régionales des travaux de construction et de la mise en opération de ce projet minier. Cette association a pour buts :

- Optimiser l'emploi des ressources humaines régionales ;
- Mettre à la disposition un parc d'équipements afin que des opérateurs jamésiens et autochtones puissent avoir accès aux travaux de construction et dans certains cas, développer leurs compétences ;
- Offrir au promoteur minier une expertise et une main-d'œuvre qualifiée pour la réalisation des travaux de construction, et ce à des taux compétitifs ;
- Éviter les ententes entre des compagnies des régions limitrophes pour mettre en application les principes de développement durable pour notre région.

Nous suivons l'évolution de ce projet depuis 2011, mais plus activement depuis 2015. Au cours de cette période, nous avons offert au promoteur et à ses représentants régionaux notre soutien technique grâce à notre expertise, et ce, dans de nombreux dossiers qu'ils ont eu à présenter.

## **Préoccupations et opinions liées au projet**

Dans un premier temps, notre position diffère de celle de la Ville de Chibougamau et de Développement Chibougamau présentée lors des audiences publiques du BAPE qui se sont tenues au Saguenay à l'été 2018. Plus spécifiquement, pour notre part, nous considérons tout comme eux que le transport ferroviaire est non seulement l'option laissant le moins de traces environnementales, mais qu'en plus, cette option serait la plus économique pour le promoteur. Cependant, avec ce scénario, nous croyons qu'il sera difficile de limiter certains irritants qui seront causés par le transfert du concentré entre le réseau du CN et celui de Roberval-Saguenay. De plus, nous constatons que l'état du réseau ferroviaire actuel devient une sérieuse entrave au développement du Nord-du-Québec.

En ce qui concerne le transport par camions, ce scénario est envisageable, mais en portant une attention sur certains éléments. Considérant le transport de matériel de 1 000 000 t annuellement avec une moyenne de 40 tonnes par camion, cela implique 3 voyages à l'heure. Étant usagers de la route, nous pouvons vous affirmer que le transport actuel des copeaux provenant des usines de Barrette-Chapais et de Chantier Chibougamau est supérieur et que ces deux entreprises sont actuellement en voie d'éviter ce type de transport. Ces actions réduiront de façon considérable le nombre de camions circulant sur la route 167 laissant place à d'autres intervenants. Dans le même ordre d'idée, nous aimerions rappeler que maintenant, toute la production laitière des producteurs régionaux est acheminée par camion vers quelques centres de transformation situés en zone urbaine et les produits finis sont retournés en région. Ces contraintes de transport sont tout à fait présentes dans d'autres types d'industrie et génèrent également des préoccupations environnementales. À ce titre, nous pouvons citer de nombreux exemples : le transport du bois en longueur occasionné par les nouvelles règles d'attribution du régime forestier, les embouteillages causés par le corridor de sécurité dans les grands centres, l'ajout d'arrêt dans les

municipalités, les feux de circulation non synchronisés, le rainurage des surfaces de roulement des autoroutes ajoutant de la friction, et bien d'autres.

Pour poursuivre, nous aborderons les aspects économiques et sociaux directs du projet minier. Celui-ci fut modifié afin de pouvoir incorporer une usine de transformation, usine initialement prévue être construite à l'extérieur du pays. Dans le scénario initial du promoteur, la production devait alimenter cette usine sur une base de 3 000 000 tonnes annuellement et permettait la création d'environ 400 emplois sur une période de 15 ans dans la région de Chibougamau-Chapais et Ujé-Bougoumou. Dans sa nouvelle approche, le nombre d'emplois présenté sera d'environ 175, mais sur une période de 40 ans, ce qui représente une augmentation de 15 % des heures travaillées. Nous croyons que c'est une amélioration. Également, la capacité à trouver des travailleurs pouvant combler tous les besoins en main-d'œuvre du projet dans un contexte de pénurie posera un défi d'autant plus que le projet est situé en région éloignée. Puisque la mine se trouve à environ 2 heures de route de municipalités plus importantes en termes de population, il est fort possible que beaucoup de ces travailleurs optent pour des chambres à Chibougamau-Chapais et effectuent un retour à domicile dans leur période de congé. Peu importe le ou les types d'horaires qui seront mis en place par l'opérateur, cette situation se présentera. Malgré tout, nous pensons qu'avec le prolongement de la durée de vie de la mine, le présent scénario représente une meilleure chance d'améliorer la rétention des employé(e)s et en inciter d'autres à s'installer dans notre région. Dès la construction, il devrait également permettre aux travailleurs de se familiariser avec la vie dans une communauté nordique et potentiellement, ces travailleurs pourront développer le désir de s'y installer ultérieurement comme travailleur à la mine.

Les principales modifications proposées et actuellement examinées par le COMEX sont les suivantes :

- La durée d'exploitation de la mine initialement prévue à 13 ans sera prolongée à 43 ans ;
- Le taux d'extraction moyen quotidien prévu, soit 32 000 tonnes de minerai sera diminué à 8 400 tonnes ;
- Les résidus miniers fins et grossiers seront placés dans le même parc à résidus et non dans des parcs à résidus distincts ;
- La capacité de traitement de l'usine de traitement des eaux industrielles sera de 30 000 m<sup>3</sup>/jour ;
- Le lac Denis ne sera plus utilisé comme bassin d'eau de procédé. Les eaux de procédé seront plutôt acheminées directement du bassin de polissage vers l'usine de traitement des eaux minières ;
- Le transport du concentré sera effectué par camion ou par train ;
- Le camp de construction pouvant accueillir 500 travailleurs, initialement prévu, ne sera pas construit.

Ces changements sont à notre avis extrêmement bénéfiques pour la région. En effet, il sera beaucoup plus facile pour un entrepreneur de prévoir des investissements pouvant s'échelonner sur une longue période par exemple : un service de navettage pour travailleurs entre la mine et les municipalités régionales. Pour notre part, entrepreneurs de Chibougamau, la mise en opération d'une opération minière dans les limites de la Municipalité représente une opportunité d'affaires non négligeable et qui serait la bienvenue. Les villes de Chibougamau et de Chapais furent développées à la base pour les opérations minières et tous les entrepreneurs et commerçants furent de près ou de loin associés à ces opérations. Nous avons tous une culture d'entreprise reliée aux développements miniers et plusieurs de nos travailleurs sont issus également de ce secteur. L'industrie forestière est actuellement le principal employeur industriel de la région. L'arrivée de cette minière permettrait une diversification économique. De façon réaliste, nous sommes conscients que la venue de ce nouvel employeur pourrait attirer certains de nos travailleurs, mais cet inconvénient sera en partie compensé par les bénéfices qui découleront de ce nouveau joueur minier au Québec.

Finalement, nous sommes également d'avis que l'ouverture de ce gîte représente une grande opportunité pour la province. Le potentiel des ressources situées dans le secteur du lac Chibougamau en vanadium est immense et ce premier projet pourrait avoir comme effet d'attirer d'autres projets d'exploration et ultimement, augmenter le nombre de producteurs pour ce matériau hautement stratégique. Nous pourrions voir Chibougamau devenir un pôle majeur dans la production de vanadium. Les régions périphériques ainsi que tout le Québec en tireraient profit.

### **Position du regroupement**

En conclusion, nous tenons à préciser que ce projet minier fut initialement autorisé, bien que le minerai, après un traitement de concentration, cheminait vers la transformation dans une usine située hors Québec. L'usine de Saguenay sera, selon les informations disponibles, une usine très performante en termes d'émission de gaz à effet de serre, impliquant donc un crédit important par rapport au scénario de 2012. Celle-ci pourrait être un exemple de bonne pratique environnementale à l'échelle mondiale. Avec la forte demande croissante pour le vanadium, les usines moins performantes seraient obligées de modifier éventuellement leur pratique à ce niveau. Dans le respect des règles de développement durable, ce projet sera positif pour les entrepreneurs de la région.

Donc, en résumé, nous sommes d'accord avec ce projet minier et nous nous engageons également à leur offrir tout notre support dans la présente démarche.

Les Équipements J.V.C inc

Les Entreprises Alain Maltais inc.

Les Entreprises Gérald Ouellet inc.